



SNUipp-FSU des Landes
Maison des syndicats
97, place de la Caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN
05.58.933.933.

Mont de Marsan, le 16 novembre 2015,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'arrêté rectoral du 20 octobre dernier portant sur le calendrier de la seconde journée de pré-rentrée nous interpelle et à l'instar des collègues.

Nous faisons le constat que début septembre, aucune information officielle concernant une éventuelle modification du dispositif de pré-rentrée n'a été faite aux écoles. Ainsi de consigne de nombreuses écoles ont opté pour une organisation différente : soit elles ont déjà effectué une seconde journée de pré-rentrée selon les mêmes modalités antérieures, soit elles ont prévu de la réaliser sur un autre temps que les dates imposées du 30 mars et du 18 mai.

Pour notre part, nous soutiendrons les choix organisationnels de nos collègues. Il va de soi que nous ne pourrions admettre une quelconque pression ou sanction à l'encontre des collègues ayant déjà fait leurs obligations ou les réalisant différemment qu'indiqué par l'arrêté du 20 octobre.

A cette fin, pour éviter tout malentendu, et dans l'attente d'une clarification de votre part, nous vous signalerons systématiquement le soutien que nous apporterons à chaque école qui en fera la demande.

Enfin, si certains instituteurs et professeurs des écoles concernés, intéressés par les sujets proposés à la réflexion prévue les 30 mars et 18 mai souhaitent y participer nous vous demandons qu'ils puissent déduire un temps équivalent des « 108 heures » ou de la journée de solidarité.

Ne doutant pas de votre attachement au professionnalisme des équipes enseignantes, nous vous demandons donc d'accorder toute votre bienveillance quant au choix qu'elles ont pu faire.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Cathy LAFFARGUE, Véronique LAFON et Eric BOULAGNON,

Co-secrétaires du SNUipp-FSU des Landes